



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 octobre 2025 — N° 12

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner l'importance du mandat confié à Mme Catherine Morin à titre de coordonnatrice des services incendies.

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'École de karaté Sankudo de Sainte-Julie.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Dre Élise Sasseville.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de Conseil Emploi Métropole.

29 octobre 2025

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rappeler les priorités des citoyens de la circonscription de Jacques-Cartier.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner l'apport économique et culturel du Cinéma Pine de Sainte-Adèle.

M. Boissonneault (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le succès de la campagne de financement pour la rénovation du centre sportif du cégep de Victoriaville.

M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme La Chaudronnée.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Maison des jeunes Saint-Sauveur—Piedmont.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de l'église de Sainte-Anne-des-Monts.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles du service communautaire Courrier des enfants.

29 octobre 2025

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme la présidente, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Vérificateur général du Québec;
(Dépôt n° 265-20251029)

Le rapport sur le suivi 2024-2025 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable.
(Dépôt n° 266-20251029)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

29 octobre 2025

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la demande du gouvernement caquiste à la Sûreté du Québec de réduire de 120 M\$ ses dépenses annuelles;

QU'elle déclare que cela ne doit pas se faire au détriment de la lutte contre la criminalité, ni entraîner une réduction des services offerts aux Québécois, particulièrement en région.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Dufour (Abitibi-Est), présente une motion concernant la situation alimentaire au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

29 octobre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à ne pas fermer de poste de police en région et à ne pas abolir la direction des crimes financiers.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 51 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Lévesque (Chauveau), conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant l'utilisation des cotisations syndicales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal;

29 octobre 2025

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

29 octobre 2025

M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le projet de loi n° 112, Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 112 est adopté.

À 12 h 29, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que 30 ans après le référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté de 1995, le statut politique du Québec n'est toujours pas pleinement résolu;

QU'elle rappelle que des informations importantes sur les manœuvres du camp du Non sont toujours inaccessibles aux parlementaires;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, le poids politique et démographique du Québec a diminué depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, l'usage du français au Québec a reculé depuis 30 ans;

29 octobre 2025

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, les empiètements sur les compétences législatives du Québec se sont multipliés depuis 30 ans;

QU'elle prenne acte qu'à l'intérieur du régime canadien, le développement social et politique du Québec est soumis à la primauté de la Constitution du Canada;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin et de déterminer son statut politique.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 14 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 18 minutes 20 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, après le sixième alinéa, l'alinéa suivant :

« QU'elle souligne qu'un projet de constitution d'un Québec indépendant doit naître d'une consultation populaire permettant au peuple du Québec de se prononcer directement sur son contenu puis être ratifié par référendum; »

29 octobre 2025

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne que 30 ans après le référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté de 1995, le statut politique du Québec n'est toujours pas pleinement résolu;

QU'elle rappelle que des informations importantes sur les manœuvres du camp du Non sont toujours inaccessibles aux parlementaires;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, le poids politique et démographique du Québec a diminué depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, l'usage du français au Québec a reculé depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, les empiètements sur les compétences législatives du Québec se sont multipliés depuis 30 ans;

QU'elle prenne acte qu'à l'intérieur du régime canadien, le développement social et politique du Québec est soumis à la primauté de la Constitution du Canada;

QU'elle souligne qu'un projet de constitution d'un Québec indépendant doit naître d'une consultation populaire permettant au peuple du Québec de se prononcer directement sur son contenu puis être ratifié par référendum;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin et de déterminer son statut politique.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la permission de son auteur.

29 octobre 2025

Au cours de son intervention, M. Lemieux (Saint-Jean) propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Remplacer, dans le sixième alinéa, les mots « soumis à la primauté de la Constitution du Canada » par « influencé par la législation canadienne et les actions centralisatrices du gouvernement fédéral, bien que le Québec demeure souverain dans ses champs de compétence ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne que 30 ans après le référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté de 1995, le statut politique du Québec n'est toujours pas pleinement résolu;

QU'elle rappelle que des informations importantes sur les manœuvres du camp du Non sont toujours inaccessibles aux parlementaires;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, le poids politique et démographique du Québec a diminué depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, l'usage du français au Québec a reculé depuis 30 ans;

QU'elle constate qu'à l'intérieur du régime canadien, les empiètements sur les compétences législatives du Québec se sont multipliés depuis 30 ans;

QU'elle prenne acte qu'à l'intérieur du régime canadien, le développement social et politique du Québec est influencé par la législation canadienne et les actions centralisatrices du gouvernement fédéral, bien que le Québec demeure souverain dans ses champs de compétence;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois est libre d'assumer son propre destin et de déterminer son statut politique.

29 octobre 2025

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et de M. Lemieux (Saint-Jean), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, refuse les propositions d'amendement de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et de M. Lemieux (Saint-Jean).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 30 octobre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 04, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 octobre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

29 octobre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski) :

(Vote n° 50)

POUR - 111

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (IND)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	

29 octobre 2025

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski):

(Vote n° 51)

POUR - 111

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dufour (IND)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	